

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

---

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL527

présenté par  
M. Pauget, rapporteur

### ARTICLE 10

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« livrer à une activité ayant pour objet de faciliter le transport, la détention, l’offre ou la cession de stupéfiants »

les mots :

« rendre complice de tels actes ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.